



## **Avis d'appel à candidature aux postes de membres du Conseil national des Soins de Santé primaires (CNSSP)**

### **CONTEXTE, MISSION ET ATTRIBUTIONS**

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la Santé, il est créé, en République du Bénin un Conseil national des Soins de Santé primaires (CNSSP).

Ce conseil est placé sous l'autorité du ministre de la Santé et a pour mission d'élaborer les outils de pilotage de la politique sanitaire nationale en matière de soins de santé primaires et de veiller à leur mise en œuvre conformément au plan national de développement sanitaire ou au document en tenant lieu. A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer les politiques et les stratégies sanitaires nationales en matière de soins de santé primaires puis de veiller à leur application ;
- de faire des propositions en vue de l'élaboration ou de l'actualisation de la réglementation en matière de soins de santé primaires, puis de veiller à son application ;
- de fixer les normes et protocoles en matière de soins de santé primaires puis de veiller à leur application ;
- de veiller à l'allocation équitable et à la bonne gestion des ressources en matière de soins de santé primaires ;
- d'assurer l'évaluation des politiques, des stratégies et de la réglementation en matière de soins de santé primaires.


La première mandature du CNSSP prend fin et le Ministère de la Santé lance le présent appel à candidatures pour le recrutement de nouveaux membres

### **POSTES A POURVOIR**

La présente procédure vise à sélectionner les 13 membres du CNSSP. A cet effet, le Ministre de la Santé lance un appel à candidature pour les postes ci-après :

- un (1) médecin de santé publique ;
- un (1) médecin épidémiologiste ;
- un (1) médecin spécialisé en santé de la reproduction ;
- un (1) nutritionniste ;
- un (1) pédiatre ;
- un (1) médecin généraliste ;
- un (1) médecin spécialisé en santé mentale ;
- un (1) pharmacien ;
- un (1) infirmier diplômé d'Etat ayant au moins un grade d'inspecteur d'action sanitaire ou équivalent ;
- une (1) sage-femme diplômée d'Etat ayant au moins un grade d'inspecteur d'action sanitaire ou équivalent ;

KAD

- 
- un (1) ingénieur sanitaire ;
  - un (1) chirurgien-dentiste ;
  - un (1) administrateur des finances ayant des compétences en gestion des ressources humaines ou administrateur des ressources humaines ayant des compétences en gestion financière.

## **DUREE DU MANDAT**

Les treize (13) professionnels de la santé, membres sélectionnés seront nommés pour un mandat de quatre (4) ans renouvelables une fois.

## **PROFILS REQUIS**

Pour chacun des postes, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir une très bonne connaissance du secteur de la santé ;
- avoir une expérience pratique avérée en matière de médecine hospitalière ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou condamnation pénale pour une faute commise en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions ;
- jouir d'une crédibilité résultant d'une expertise avérée dans le secteur de la santé ;
- être de bonne moralité ;
- jouir de ses droits civiques ;
- présenter des garanties suffisantes de disponibilité ;
- avoir renoncé à son mandat électif, politique ou syndical, si le candidat en exerce un ;
- avoir une bonne réputation professionnelle ;
- avoir une pratique professionnelle effective d'au moins dix (10) années.

## **COMPOSITION DU DOSSIER**

Les candidats qui répondent aux profils ci-dessus et désireux d'occuper ces postes devront fournir les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité (*CIP ou carte d'identité biométrique ou passeport*) ;
- une lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie légalisée du principal diplôme requis pour le poste et/ou tout autres diplômes et certificats ;

- une ou plusieurs attestation (s) de travail prouvant une expérience minimale de dix (10) ans de pratique professionnelle relative au poste à pourvoir (attestation d'expériences en lien avec le diplôme requis pour le poste à pourvoir) ;
- une déclaration sur l'honneur précisant (i) la probité du candidat, (ii) l'absence de sanction disciplinaire ou de condamnation pénale pour une faute commise en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions, (iii) la disponibilité du candidat à exercer ses nouvelles fonctions et la renonciation à tout mandat électif, politique ou syndical par le candidat pour la période que prendront ses nouvelles fonctions ;
- trois (3) lettres de recommandations dont une au moins délivrée par un supérieur hiérarchique ou l'ordre professionnel du candidat ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie de l'acte portant le grade actuel pour les agents de l'Etat ;
- une copie légalisée de l'autorisation d'exercice en clientèle privée pour les professionnels de santé émanant du secteur privé ou la preuve de l'introduction de la requête auprès du Ministre de la Santé.

## DEPOT DE DOSSIER

La candidature au titre du présent appel ne peut être soumise que pour un seul poste uniquement sur la plateforme du ministère de la santé par le lien <https://emploisante.gouv.bj>.

Les dossiers de candidature doivent être impérativement postés en ligne pendant la période allant du **27 novembre** au **10 décembre 2024** à minuit, date de fermeture du site pour le dépôt.

## SELECTION

La sélection se fera en deux étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude de dossiers ;
- l'entretien de sélection.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien.

Cotonou, le 26 NOV 2024



**Benjamin I. B. HOUNKPATIN**  
Ministre de la Santé